



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2024-04045

PUBLIÉ LE 30 AVRIL 2024

# Sommaire

## **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /**

37-2024-04-29-00003 - Décision portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis - DDETS 37 (6 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités

37-2024-04-29-00003

Décision portant affectation des agents de  
contrôle dans les unités de contrôle et gestion  
des intérimis - DDETS 37

**DÉCISION**  
**portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle  
et gestion des intérim**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim,

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté ministériel du 19 mars 2024 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

**Vu** la décision du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et solidarités du Centre-Val de Loire du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département d'Indre-et-Loire,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Bérénice MOREL est nommée responsable de l'unité de contrôle Nord de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre-et-Loire.

M. Bruno ROUSSEAU est nommé responsable de l'unité de contrôle Sud de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre-et-Loire.

En cas d'empêchement, leur intérim est assuré par M. Thierry GROSSIN-MOTTI, Directeur du travail.

Sans préjudice des dispositions prévues aux articles suivants, ils exercent les prérogatives et pouvoirs dévolus aux inspecteurs du travail lorsqu'ils interviennent en renfort dans le cadre d'opérations de contrôle menées sur le territoire de l'unité de contrôle dont ils sont responsables.

**Article 2** : Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre-et-Loire les agents dont les noms suivent ci-dessous :

## Unité de contrôle Nord

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés
1	Elise SAWA Inspectrice du travail	Elise SAWA	Elise SAWA
2	Audrey FARRÉ Inspectrice du travail	Audrey FARRÉ	Audrey FARRÉ
3	Poste vacant		
4	Poste vacant		
5	Poste vacant		
6	Poste vacant		
7	Poste vacant		
8	Poste vacant		
9	Hélène BOURGOIN Contrôleur du travail	Audrey FARRÉ Pour les entreprises de Saint-Cyr sur Loire à l'exception de AUCHAN (41040946001333), NCT GATIEN + (81002306900026)  Bérénice MOREL Pour les autres entreprises	Hélène BOURGOIN jusqu'à 199 salariés  Audrey FARRÉ pour l'entreprise SKF France (55204883700124)  Bérénice MOREL pour les entreprises RADIALL (55212498400063), AUCHAN (41040946001333), NCT GATIEN + (81002306900026)

## Unité de contrôle Sud

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés
10	Lucie COCHETEUX Inspectrice du travail	Lucie COCHETEUX	Lucie COCHETEUX
11	Sandrine PETIT Inspectrice du travail	Sandrine PETIT	Sandrine PETIT  sauf le suivi du CSE de la Zone de Production Atlantique de SNCF RESEAU (siret 41228073702837) qui est assuré par Bruno ROUSSEAU
12	Poste vacant		
13	Poste vacant		
14	Agnès BARRIOS Inspectrice du travail	Agnès BARRIOS	Agnès BARRIOS
15	Gaëlle LE BARS Inspectrice du travail	Gaëlle LE BARS	Gaëlle LE BARS
16	Poste vacant		
17	Poste vacant		
18	Poste vacant		
19	Jean-Noël REYES Inspecteur du travail	Jean-Noël REYES	Jean-Noël REYES

**Article 3 :** L'intérim des postes vacants est organisé selon les modalités ci-après :

### Unité de contrôle NORD

Section 3 : Lucie COCHETEUX, inspectrice du Travail

Section 4 : Gaëlle LE BARS, inspectrice du travail

Section 5 : Hélène BOURGOIN, contrôleur du travail pour les entreprises jusqu'à 199 salariés, Audrey FARRÉ pour les entreprises de 200 salariés et plus et pour les décisions relevant des pouvoirs propres de l'inspecteur du travail.

Section 6 : Agnès BARRIOS, inspectrice du travail

Section 7 : Bérénice MOREL, Responsable d'Unité de Contrôle

Section 8 : Elise SAWA, inspectrice du travail

### Unité de contrôle SUD

Section 12 : Audrey FARRÉ, inspectrice du travail, pour le suivi des entreprises et les décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail. Le contrôle des chantiers sera réparti sur les autres sections en fonction de leurs compétences territoriales.

Section 13 : Bruno ROUSSEAU, Responsable d'Unité de Contrôle

Section 16 : Bruno ROUSSEAU, Responsable d'Unité de Contrôle

Section 17 : Sandrine PETIT, inspectrice du travail

Section 18 : Jean-Noël REYES, inspecteur du travail

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés aux articles 2 et 3, l'intérim est assuré selon les modalités et l'ordre ci-dessous :

**L'intérim de Madame Elise SAWA** est assuré comme suit:

1. Audrey FARRÉ	2. Hélène BOURGOIN
3. Gaëlle LE BARS	4. Agnès BARRIOS
5. Sandrine PETIT	6. Lucie COCHETEUX
7. Jean-Noël REYES	8. Bérénice MOREL
9. Bruno ROUSSEAU	10. Thierry GROSSIN-MOTTI

**L'intérim de Madame Audrey FARRÉ** est assuré comme suit:

1. Elise SAWA	2. Hélène BOURGOIN
3. Agnès BARRIOS	4. Gaëlle LE BARS
5. Lucie COCHETEUX	6. Sandrine PETIT
7. Jean-Noël REYES	8. Bérénice MOREL
9. Bruno ROUSSEAU	10. Thierry GROSSIN-MOTTI

**L'intérim de Madame Agnès BARRIOS** est assuré comme suit:

1. Gaëlle LE BARS	2. Lucie COCHETEUX
3. Sandrine PETIT	4. Jean-Noël REYES
5. Hélène BOURGOIN	6. Audrey FARRÉ
7. Elise SAWA	8. Bruno ROUSSEAU
9. Bérénice MOREL	10. Thierry GROSSIN-MOTTI

**L'intérim de Madame Lucie COCHETEUX** est assuré comme suit:

1. Sandrine PETIT	2. Jean-Noël REYES
3. Audrey FARRÉ	4. Elise SAWA
5. Hélène BOURGOIN	6. Agnès BARRIOS
7. Gaëlle LE BARS	8. Bruno ROUSSEAU
9. Bérénice MOREL	10. Thierry GROSSIN-MOTTI

**L'intérim de Madame Hélène BOURGOIN** est assuré comme suit:

1. Elise SAWA	2. Audrey FARRÉ
3. Sandrine PETIT	4. Lucie COCHETEUX
5. Gaëlle LE BARS	6. Agnès BARRIOS
7. Jean-Noël REYES	8. Bérénice MOREL
9. Bruno ROUSSEAU	10. Thierry GROSSIN-MOTTI

**L'intérim de Madame Gaëlle LE BARS** est assuré comme suit:

1. Agnès BARRIOS	2. Sandrine PETIT
3. Lucie COCHETEUX	4. Hélène BOURGOIN
5. Audrey FARRÉ	6. Elise SAWA
7. Jean-Noël REYES	8. Bruno ROUSSEAU
9. Thierry GROSSIN-MOTTI	10. Bérénice MOREL

**L'intérim de Madame Sandrine PETIT est assuré comme suit:**

1. Lucie COCHETEUX	2. Gaëlle LE BARS
3. Agnès BARRIOS	4. Elise SAWA
5. Audrey FARRÉ	6. Hélène BOURGOIN
7. Jean-Noël REYES	8. Bruno ROUSSEAU
9. Bérénice MOREL	10. Thierry GROSSIN-MOTTI

**L'intérim de Monsieur Jean-Noël REYES est assuré comme suit:**

1. Sandrine PETIT	2. Lucie COCHETEUX
3. Agnès BARRIOS	4. Gaëlle LE BARS
5. Hélène BOURGOIN	6. Elise SAWA
7. Audrey FARRÉ	8. Bruno ROUSSEAU
9. Bérénice MOREL	10. Thierry GROSSIN-MOTTI

**L'intérim de Madame Bérénice MOREL sur les sections 9 et 7 est assuré comme suit:**

1. Jean-Noël REYES	2. Audrey FARRÉ
3. Elise SAWA	4. Hélène BOURGOIN
5. Sandrine PETIT	6. Lucie COCHETEUX
7. Gaëlle LE BARS	8. Agnès BARRIOS
9. Bruno ROUSSEAU	10. Thierry GROSSIN-MOTTI

**L'intérim de Monsieur Bruno ROUSSEAU sur la section 16 est assuré comme suit:**

1. Hélène BOURGOIN	2. Jean-Noël REYES
3. Audrey FARRÉ	4. Elise SAWA
5. Agnès BARRIOS	6. Gaëlle LE BARS
7. Sandrine PETIT	8. Lucie COCHETEUX
9. Bérénice MOREL	10. Thierry GROSSIN-MOTTI

**L'intérim de Monsieur Bruno ROUSSEAU sur la section 11 est assuré comme suit:**

1. Lucie COCHETEUX	2. Thierry GROSSIN-MOTTI
3. Agnès BARRIOS	4. Jean-Noël REYES
5. Gaëlle LE BARS	6. Sandrine PETIT
7. Audrey FARRÉ	8. Elise SAWA
9. Bérénice MOREL	

**L'intérim de Monsieur Bruno ROUSSEAU sur la section 13 est assuré comme suit:**

1. Thierry GROSSIN-MOTTI (chantiers uniquement)	2. Agnès BARRIOS
3. Gaëlle LE BARS	4. Hélène BOURGOIN
5. Jean-Noël REYES	6. Sandrine PETIT
7. Lucie COCHETEUX	8. Audrey FARRÉ
9. Elise SAWA	10. Bérénice MOREL

**Article 5 :** L'intérim - visé par les articles 3 et 4 - assuré par un contrôleur du travail est exercé dans la limite de sa compétence administrative fixée par le code du travail, les décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail étant alors prises en charge par l'inspecteur du travail disponible dont le nom suit dans la liste.



**Article 6 :** La présente décision prend effet dès sa publication en abrogeant toutes les décisions antérieures.

**Article 7 :** Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre-et-Loire sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture d'Indre-et-Loire.

**Fait à Orléans, le 29 avril 2024**

**Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités du Centre-Val de Loire par intérim**

**Signé : Didier AUBINEAU**